

Protection de la confidentialité dans les **systèmes électroniques d'information sur la santé**

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



Qu'est-ce qu'un système électronique d'information sur la santé?

Un système électronique d'information sur la santé (système électronique) est un système sécurisé semblable à un ordinateur qui :

- Stocke les renseignements sur votre santé dans un formulaire électronique précis et à jour.
- Permet aux médecins, aux infirmiers et à d'autres fournisseurs de soins de santé qui vous traitent de consulter les renseignements sur votre santé au format électronique pour vous permettre d'obtenir les meilleurs soins.

Qui peut consulter les renseignements sur ma santé?

Les fournisseurs de soins de santé et le personnel médical qui vous accompagnent ont accès à une certaine quantité de données sur votre santé afin de vous offrir les meilleurs soins. Certains employés peuvent consulter des renseignements généraux (p. ex. votre adresse, votre date de naissance). D'autres fournisseurs, comme les médecins et les infirmiers, ont accès à la totalité de vos renseignements médicaux. Voici des exemples de personnes qui pourront consulter vos renseignements :

- Votre infirmier.
- Votre médecin.
- Des spécialistes.
- Votre infirmier praticien.
- Des assistants cliniques.
- Le personnel chargé des dossiers médicaux.



Quels renseignements trouve-t-on dans un système électronique?

Lorsque vous vous rendez dans un centre de santé, que vous allez passer un examen ou que vous rencontrez un infirmier pour un problème médical, la personne qui vous prend en charge inscrit votre visite dans le système électronique.

Seuls le personnel et les fournisseurs de soins de santé qui vous accompagnent peuvent consulter votre dossier médical électronique et les données qu'il renferme, notamment :

- Des renseignements concernant vos allergies.
- Des résultats d'analyses de sang.
- Des renseignements détaillés sur vos visites antérieures.
- Des renseignements concernant vos médicaments.
- Des notes médicales.
- Des rapports de spécialistes.
- Des renseignements concernant les congés des hôpitaux.
- Des rapports d'imagerie diagnostique.

Nous prenons soin de vous et nous protégeons les renseignements sur votre santé dans les systèmes.



Les renseignements sur ma santé sont-ils protégés dans les systèmes électroniques?

OUI. Les renseignements sur votre santé sont confidentiels et seuls les membres du personnel qui vous suivent sur le plan médical ont accès à l'information dont ils ont besoin pour vous offrir les meilleurs soins.

Des contrôles sévères sont en vigueur pour garantir la protection des renseignements sur votre santé dans les systèmes électroniques.

- Lorsque vous vous présentez pour un rendez-vous, l'employé de bureau vous demande des renseignements généraux, comme votre nom, votre adresse, votre numéro d'assurance-maladie et votre date de naissance afin de vérifier qu'ils sont à jour.
- Le personnel respecte des règles et des politiques de confidentialité strictes pour protéger les renseignements sur votre santé contre la perte, le vol, la détérioration et autre utilisation inappropriée.
- Le personnel est autorisé à accéder aux systèmes électroniques pour des raisons professionnelles seulement.
- Chaque consultation de votre dossier dans les systèmes électroniques par un employé est consignée aux fins de vérification.
- On effectue régulièrement des vérifications techniques pour empêcher tout piratage ou plantage.
- Nos systèmes électroniques sont protégés par des pare-feu; ils ne sont pas accessibles sur le Web.
- On conserve des sauvegardes de vos renseignements pour ne pas les perdre en cas de plantage d'un système électronique.



Quels sont les avantages des systèmes électroniques pour moi et ma santé?

- L'information conservée dans les systèmes électroniques est protégée, à jour et précise.
- Vos fournisseurs de soins de santé peuvent prendre des décisions plus éclairées pendant vos visites ou en cas d'urgence.
- Vous n'avez pas à donner vos antécédents médicaux chaque fois que vous déménagez aux TNO.
- Vous n'avez pas à faire plus d'analyses en laboratoire et de tests de diagnostic que nécessaire.
- Nos systèmes électroniques sont connectés. Vous obtenez donc vos résultats plus rapidement et vous limitez vos déplacements.

Quels sont mes droits quant à l'accès à mes renseignements dans les systèmes électroniques?

Vous avez accès à l'information que nous conservons à votre sujet dans les systèmes électroniques. Vous devrez présenter une demande d'accès par écrit. Vous pouvez demander des copies de vos renseignements contenus dans les systèmes électroniques.

Vous pouvez demander la correction de vos renseignements si vous pensez qu'ils sont erronés.

Vous pouvez demander à limiter à certaines personnes l'accès aux renseignements sur votre santé conservés dans des systèmes électroniques.

Vous pouvez demander à savoir qui a consulté vos renseignements dans un système électronique.



Où puis-je en apprendre davantage au sujet de mes droits en matière de confidentialité?

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires concernant vos droits en matière de confidentialité dans les documents suivants :

- *Vos droits en matière de confidentialité :*
vous avez le droit de savoir qui a consulté l'information médicale vous concernant.
- *Vos droits en matière de confidentialité :*
vous avez un droit de regard sur l'information médicale vous concernant.

Où puis-je obtenir de l'information supplémentaire?

Vous voulez en savoir plus, vous avez une question concernant la confidentialité ou vous souhaitez obtenir ces renseignements dans une autre langue officielle?

Communiquez avec l'intervenant-pivot du ministère de la Santé et des Services sociaux au 1-855-846-9601.

